



Conseil scientifique de l'institut INSMI du CNRS Collège B1 Benoît BONNET-WEILL, LAAS-CNRS

Après avoir effectué de 2016 et 2019 une thèse partagée entre les universités d'Aix-Marseille et de Padoue en Italie, co-encadrée par F. Rossi et M. Hauray, j'ai fait deux postdoctorats de 2019 à 2021. Le premier était à l'Institut de Mathématiques de Jussieu en collaboration avec H. Frankowska, et le second au Laboratoire Jacques-Louis Lions où j'ai travaillé avec N. Pouradier Duteil et M. Sigalotti. J'ai finalement rejoint le LAAS-CNRS en 2021 via un concours de la section 41 fléché vers la thématique du contrôle optimal.

Mes activités de recherche se situent à l'interface des théories du contrôle optimal, des systèmes multi-agents, et du transport optimal. Après m'être intéressé durant ma thèse aux propriétés qualitatives des solutions de problèmes de contrôle à champ-moyen, je développe depuis plusieurs années des résultats de stabilité asymptotique pour les dynamiques collectives, ainsi que des méthodes inspirées par l'analyse multivoques pour étudier les équations de continuité, les équations différentielles stochastiques et les opérateurs de Koopman.

En parallèle de mes activités de recherche, j'enseigne à l'École Nationale Supérieure de Techniques Avancées (ENSTA Paris) depuis plusieurs années, et me suis plus récemment impliqué dans la Cellule Égalité du LAAS.

Les candidates et candidats SNCS-FSU au CSI INSMI s'engagent

Cette candidature s'inscrit au sein d'une équipe soutenue par le SNCS-FSU formée de Thierry Bodineau, Benoit Bonnet-Weill, Damien Gaboriau, Arnaud Le Ny, Sepideh Mirrahimi, Olga Paris-Romaskevich, Vincent Perrier, Nicolas Raymond, Constantin Vernicos.

Le soutien à la recherche est d'abord le soutien à celles et ceux qui la font.

Les laboratoires de mathématiques sont fragilisés par les regroupements et la multiplication des financements individuels et temporaires ; cela au détriment du soutien collectif et de la création de postes permanents. Les laboratoires doivent retrouver un budget de recherche pérenne et conséquent, avec des dispositifs de financement légers. Le manque de personnel administratif rejette sur les chercheurs et enseignants-chercheurs des charges indues qui les éloignent du cœur du métier, dégradant ainsi la qualité de recherche.

Afin de lutter contre la précarité, le soutien aux jeunes chercheurs et chercheuses pour leur autonomie scientifique est nécessaire. Ils et elles sont l'avenir de la communauté.

La communauté mathématique sera d'autant plus forte scientifiquement qu'elle sera inclusive. Un engagement de l'INSMI est nécessaire pour lutter contre toute forme de discrimination au sein de la communauté. Nos conseils se feront dans l'engagement pour l'égalité réelle et le travail collectif pour la communauté mathématique en lien avec le monde qui nous entoure.

Le SNCS-FSU soutient aussi dans le
collège B1 du CSI INSMI :
Olga PARIS-ROMASKEVICH,
Institut de Mathématiques de Marseille

**Votez et faites voter pour
les candidates et candidats
soutenu·es par le SNCS-FSU !**



POUR UN RÔLE RENFORCÉ DES CONSEILS SCIENTIFIQUES D'INSTITUT DU CNRS

Le SNCS-FSU défend et promeut un paysage de la recherche en France où le Comité national de la recherche scientifique, composé de pairs majoritairement élus et représentant l'ensemble de la communauté scientifique, constitue le véritable *Parlement de la recherche*. Les Conseils scientifiques d'institut (CSI) et le Conseil scientifique (CS) du CNRS doivent être ainsi les acteurs majeurs dans l'élaboration de la prospective scientifique. Cette prospective scientifique élaborée par les CSI et le CS du CNRS doit jouer pleinement son rôle de proposition pour la politique scientifique nationale et les programmes nationaux de recherche conduits par les organismes de recherche.

Pour la recherche publique

Le SNCS-FSU porte une vision globale sur l'organisation de la recherche en France. **Une vision où la liberté de recherche est garantie** et où les opérateurs publics de recherche, avec des périmètres et des rôles distincts, travaillent harmonieusement au développement de connaissances nouvelles pour le bien commun. Les organismes de recherche contribuent à repousser toujours plus l'ensemble du front continu des connaissances avec leurs chercheuses et chercheurs, ingénieures et ingénieurs, techniciennes et techniciens : elles et ils doivent pouvoir mener leur recherche en toute liberté avec un financement par dotations de base et une évaluation à l'échelle nationale par des pairs majoritairement élus. Cette science est riche de sa liberté académique, de ses coopérations internationales et des programmes nationaux répondant aux enjeux scientifiques les plus actuels. Les universités assurent une articulation féconde entre le développement des connaissances et leur transmission par l'enseignement. Elles coopèrent sur le terrain de la science avec les organismes au sein des unités mixtes de recherche, UMR qui doivent être des espaces propices au travail scientifique non entravé par d'abusives complications administratives. Les opérateurs de recherche coopèrent avec l'ensemble de la société, les entreprises, les acteurs sociaux et politiques, pour que le bien commun que sont les connaissances scientifiques contribuent aux progrès sociaux et écologiques.

Cette vision implique de **repenser radicalement les politiques menées ces dernières années** en partant d'éléments à la base de la liberté de recherche et d'un bon déroulement des activités scientifiques : le financement dans la durée, la confiance, l'évaluation par les pairs et organisée par les pairs, la coopération et l'échange.

Nos récentes actions

La défense des organismes de recherche et des UMR. Le SNCS-FSU a combattu les propositions de la Cour des comptes, de la CPU et du président de la République de transformer les organismes de recherche en agences de moyens. Le SNCS-FSU a obtenu la sanctuarisation du statut des personnels des organismes de recherche et des UMR comme briques de base et modèle de synergie dans la recherche. Le SNCS-FSU continuera à lutter pour le renforcement des organismes de recherche comme opérateurs de recherche de plein exercice de leur unités mixtes de recherche. Le SNCS-FSU s'opposera à la volonté de l'actuelle ministre, à travers la mission confiée à Philippe Gillet, de transformer les organismes de recherche en agence de programmes et de confier la gestion des UMR aux universités en fusionnant les services gestion des organismes à ceux des universités.

Le renforcement des acquis du Comité national. Le SNCS-FSU publie sur son site web les listes de candidats admissibles par ordre de mérite aux concours chercheuses et chercheurs au CNRS depuis que le CNRS a décidé de les afficher par ordre alphabétique.

La défense de l'évaluation des laboratoires en s'opposant au HCERES. Le SNCS-FSU a rendu publique la volonté du HCERES de mettre fin à la visite sur site des laboratoires lors de leur évaluation et a obtenu le rétablissement de cette visite sur site quand les laboratoires et leurs tutelles le demandent.

La lutte contre les dispositions de la LPR. Le SNCS-FSU s'est opposé tout au long de l'année 2020 au projet de LPR qui déstabilise encore davantage la recherche publique. Le SNCS-FSU continuera à organiser les luttes pour bloquer la mise en œuvre des chaires de professeur junior qui aggravent la précarité des personnels et désorganisent les laboratoires.

